



# Rôle et mandat du secrétariat général de l'École Polytechnique



Louise Jolicoeur  
Directrice des affaires institutionnelles  
et secrétaire générale  
25 avril 2005





# Mandat

- Secrétariat général
  - Tenue et suivi des réunions des différentes instances
  - Gestion et conservation des documents officiels
  - Préparation et publication des documents officiels
  - Élaboration des règlements et des politiques de l'institution
  - Application de mesures disciplinaires auprès de la clientèle étudiante
  - Rédaction d'avis juridiques afin de conseiller les autorités à l'égard des législations québécoises et canadiennes



# Présentation des instances de l'École



## (processus décisionnels)





# Conseil d'administration

- Loi constitutive de la Corporation
- Comité formé des membres suivants:
  - Professeurs, étudiants, président, directeur général, représentants de l'industrie
- Responsabilités :
  - Sélection des membres de la direction
  - Établissement d'objectifs annuels
  - Approbation du plan stratégique
  - Approbation de règlements et de politiques
  - Rapport annuel
  - Approbation des budgets et des états financiers vérifiés



# Comité exécutif

- Comité formé des membres suivants:
  - Président du Conseil d'administration, directeur général, représentants de l'industrie
- Pouvoirs délégués par le Conseil d'administration :
  - Évaluation des objectifs et des résultats financiers
  - Établissement d'objectifs spécifiques
  - Approbations concernant l'attribution et la signature de contrats et documents
  - Approbation de toute modification dans l'organisation de l'École





# Comité de vérification

- Comité formé des membres suivants:
  - Représentants de l'industrie dont le président du Conseil d'administration
- Évaluation et recommandation sur :
  - Mandat et rémunération des vérificateurs
  - Plan de vérification
- Évaluation des états financiers
- Réception de leur :
  - Rapport sur les modes de gestion utilisés
  - Recommandations sur les améliorations à considérer





# Conseil académique

- Comité formé des membres suivants:
  - Professeurs, étudiants, président du Conseil d'administration, directeur général
- Comité prévu dans la loi constitutive de la Corporation
- Pouvoirs délégués par les règlements généraux
- Consultation sur :
  - Politiques et projets majeurs en matière d'enseignement et de recherche
  - Questions soumises par le Conseil d'administration ou le directeur général
  - Tout sujet d'ordre académique
- Instances qu'il peut consulter :
  - Commission des études
  - Commission de la recherche



# Assemblée de direction

- Comité formé des membres suivants:
  - Directeurs de département, directeurs fonctionnels, directeur général
- Planification des actions à prendre pour réaliser les objectifs de l'École
- Analyse des dossiers pouvant avoir des impacts administratifs et académiques ainsi que les conséquences sur les ressources humaines, financières et matérielles



# Comité de coordination

- Comité formé des membres suivants:
  - Directeurs fonctionnels, directeur général
- Coordination des activités entre les départements et les services





# Commission des études

- Instance de consultation pour :
  - Conseil académique, Direction de l'enseignement et de la formation (DEF), et Assemblée de direction
  - Projets de nature académique
- Instance décisionnelle pour :
  - DEF
  - Modifications mineures
    - règlements des études et banques de cours
    - organisation de l'enseignement





# Commission de la recherche

- Instance consultative pour :
  - Conseil académique, Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) et Assemblée de direction
  - Projets de recherche
- Instance décisionnelle pour :
  - DRI
  - Modifications mineures aux règlements/procédures administratives ayant un impact sur la recherche





# COCEP

- Chaque département a un comité COCEP dont les membres sont:
  - Directeur, professeurs, représentants de l'industrie
- Conseil consultatif de Polytechnique formé de représentants de l'industrie
- Donne des avis au directeur général et au président de Polytechnique quant aux besoins de formation dans l'industrie et aux stratégies de développement à moyen et long terme





# Président du Conseil d'administration

- Par l'entremise du Conseil :
  - Respect de toutes les dispositions de la charte, des règlements généraux et des politiques
  - Ordres du jour des assemblées
  - Évaluation de la performance des administrateurs
  - Disponibilité de l'information pertinente aux décisions du Conseil
- Conseiller privilégié du directeur général



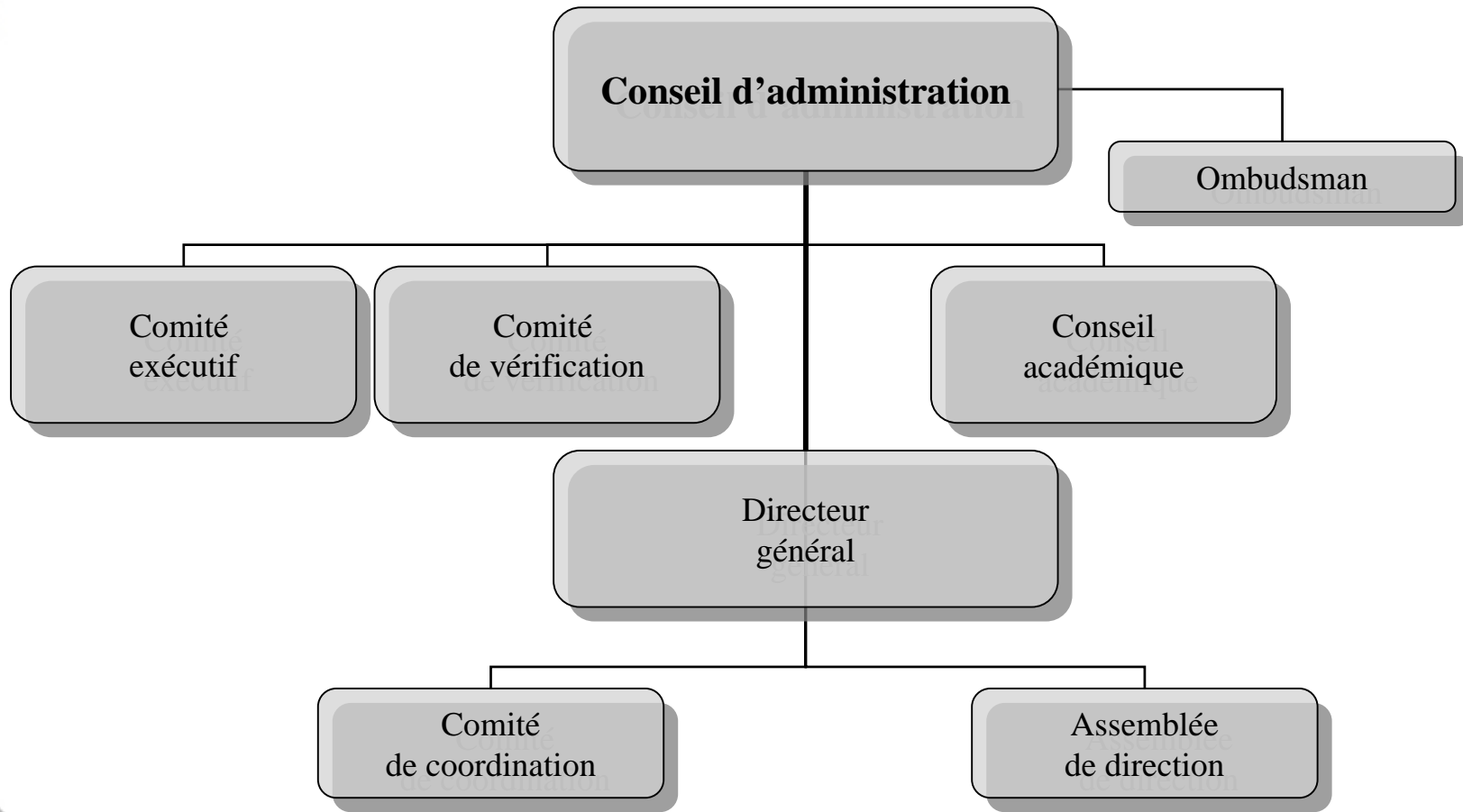
# Directeur général

- Sous l'autorité du Conseil :
  - Direction et supervision :
    - enseignement, recherche et rayonnement interne et externe de l'École
    - administration générale
  - Planification stratégique :
    - Présentation pour approbation au Conseil
    - Révision périodique
- Préside le Conseil académique, l'Assemblée de direction et le Comité de coordination





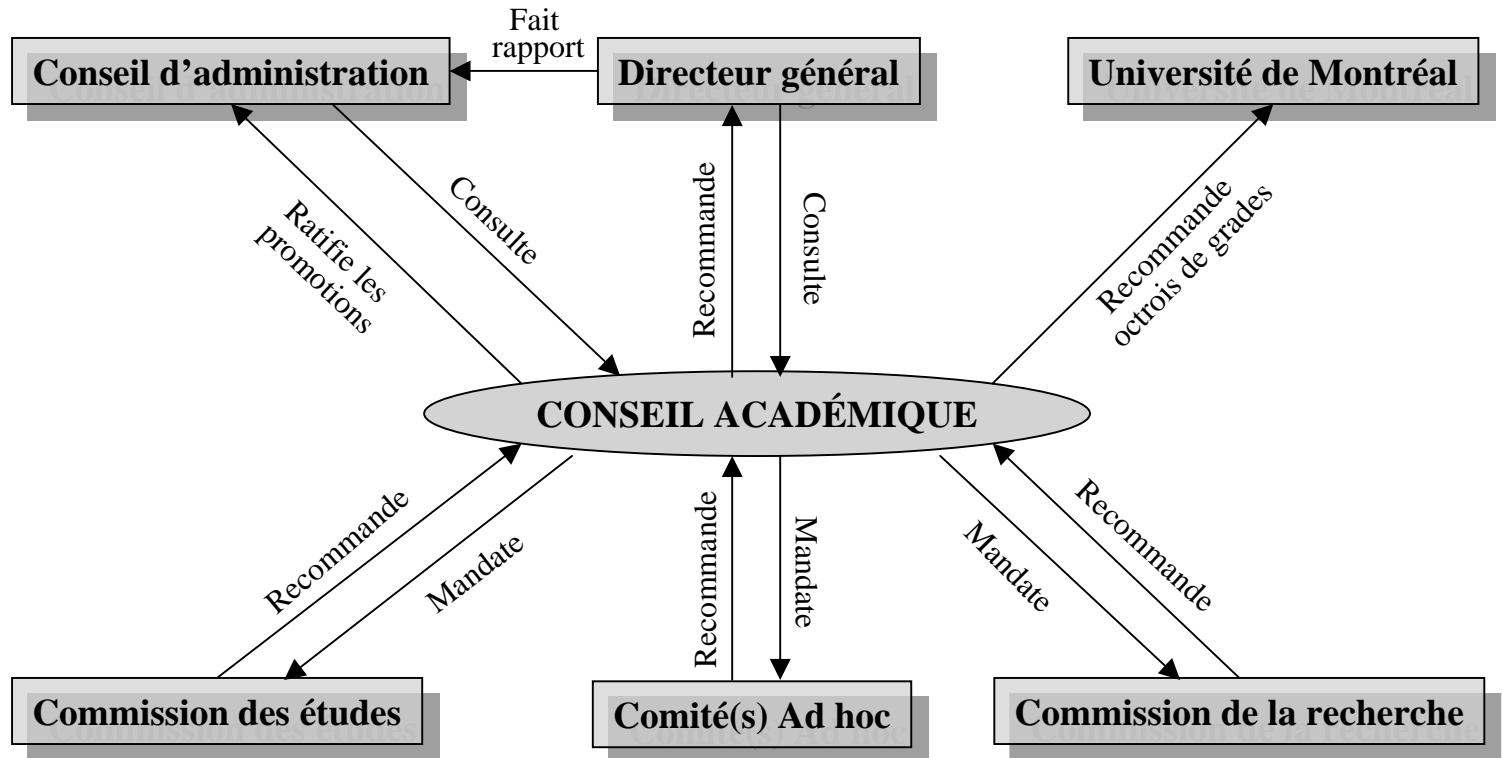
# Organigramme institutionnel





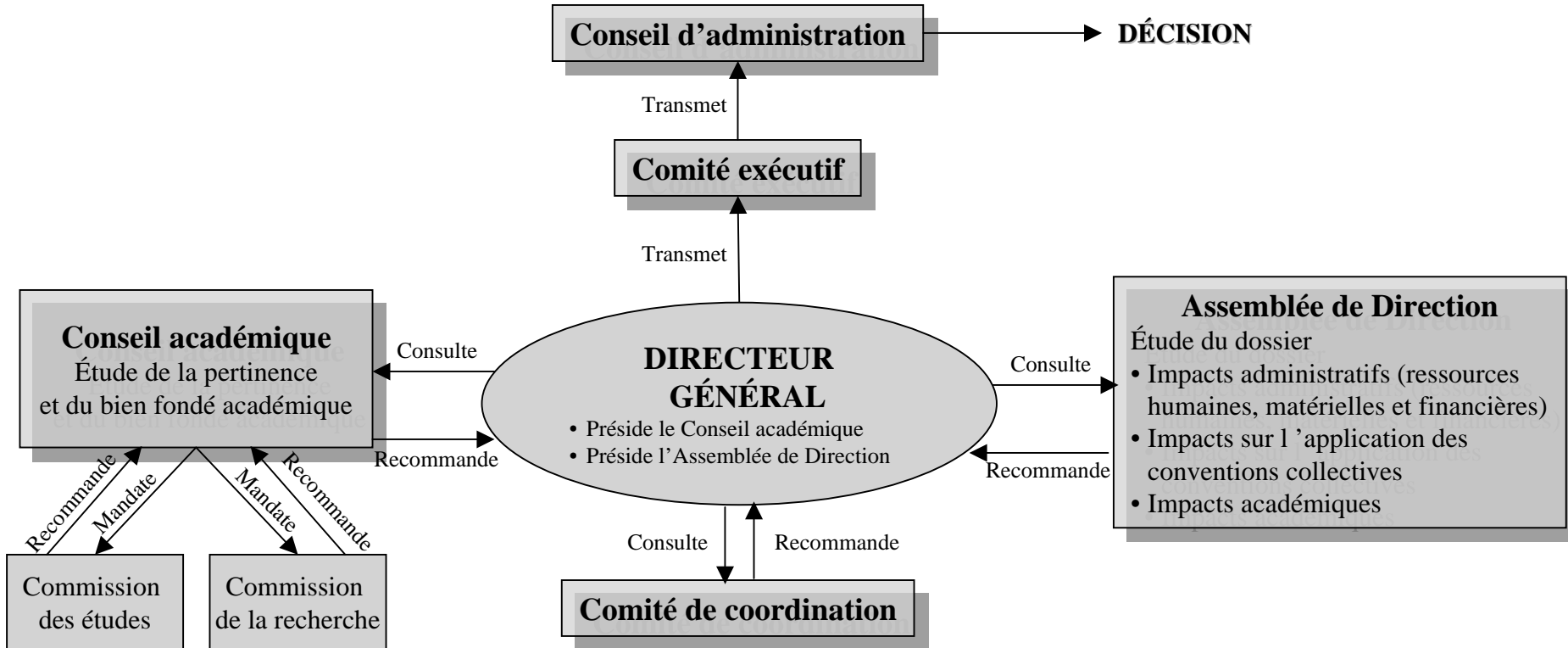
# Interactions entre les différents intervenants

## Dossiers nécessitant une consultation du Conseil académique



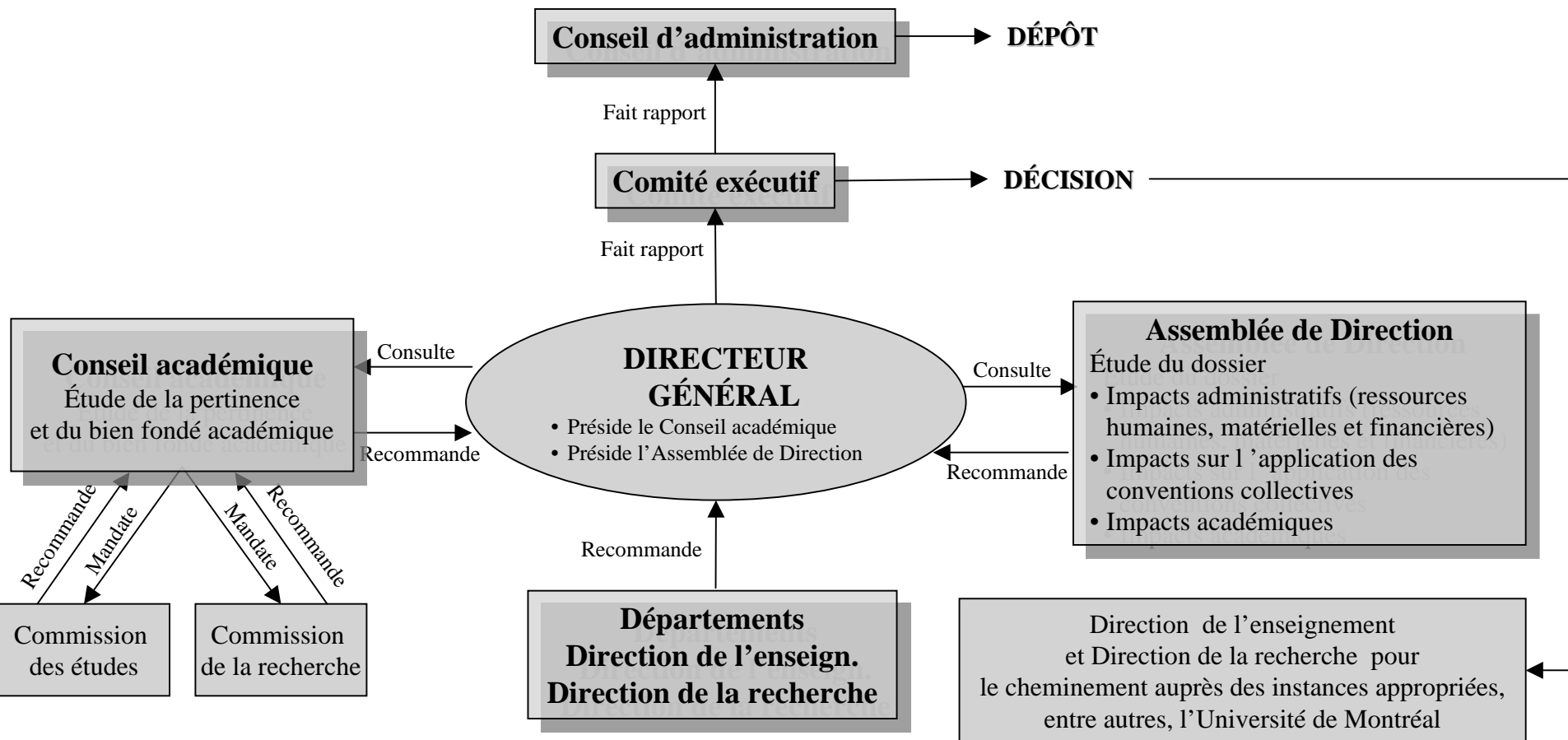
# Proposition de cheminement d'un dossier

## Création d'un département/institut ou modification majeure d'une structure administrative



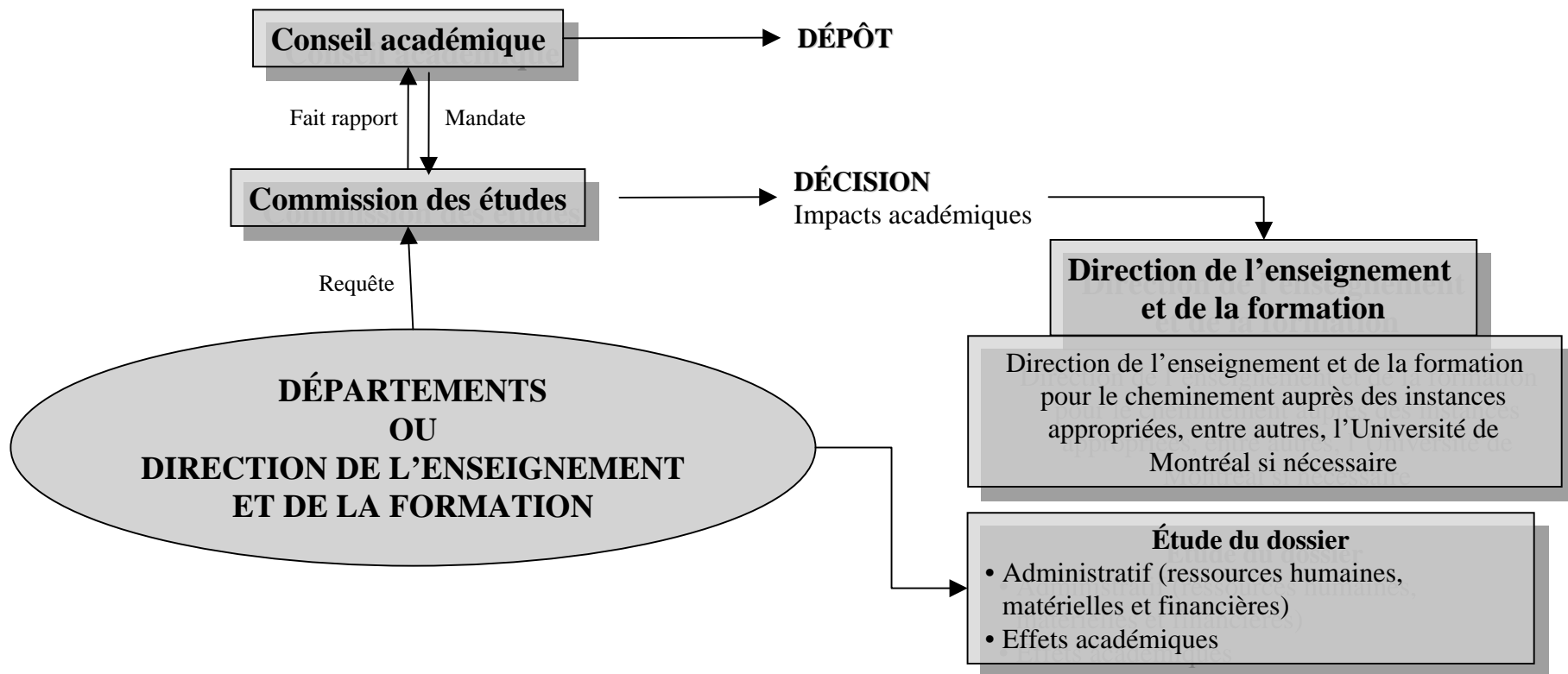
# Proposition de cheminement d'un dossier

## Création ou modification majeure : règlement pédagogique, programme d'étude ou sujet relié à la recherche



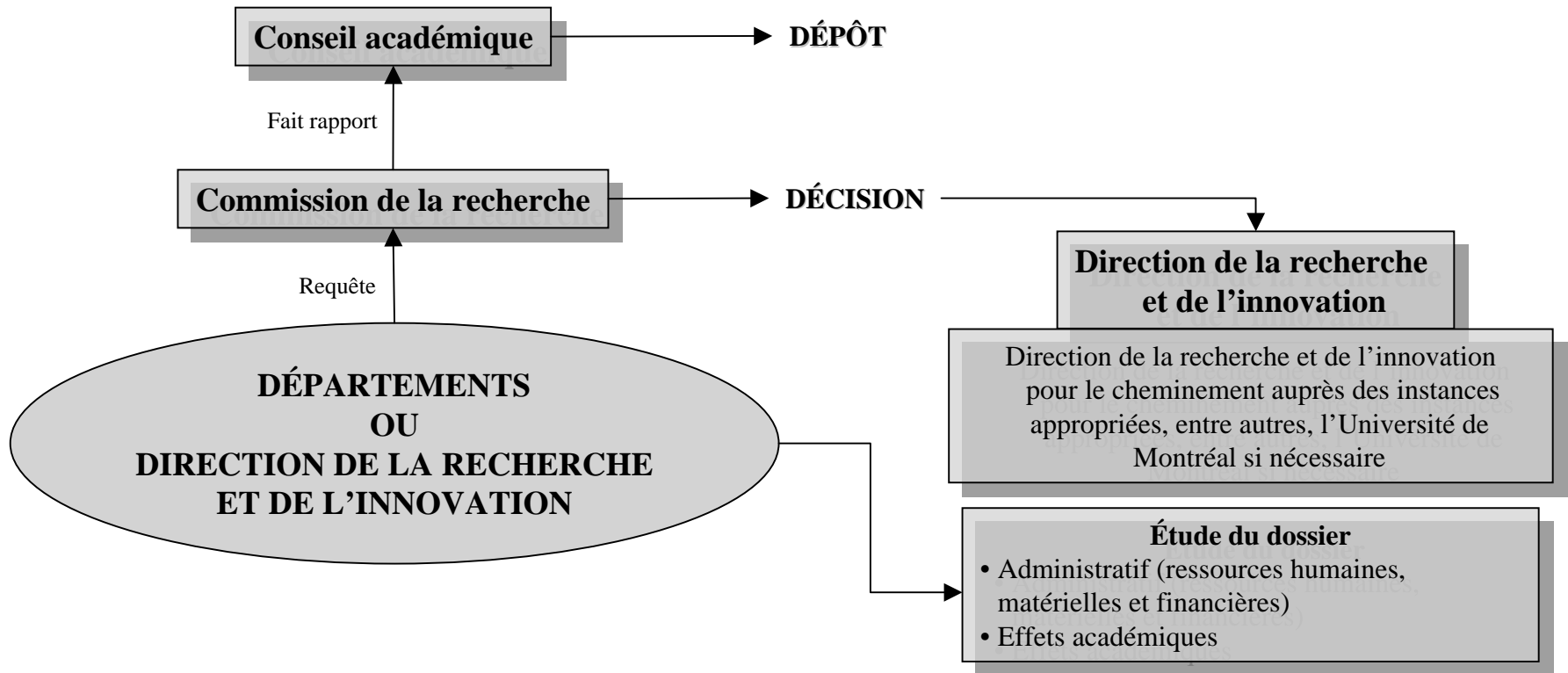
# Proposition de cheminement d'un dossier

## Modification mineure : règlement pédagogique, programme d'étude (caractère académique)



# Proposition de cheminement d'un dossier

## Modification mineure aux règlements ou procédures administratives (sujets liés à la recherche)





# Site Web: Secrétariat général

- <http://www.polymtl.ca/sg/sg/>

